

# Au fil de L'ARQUES

LA VARENNE, LA BÉTHUNE & L'EAULNE

Le journal d'information du syndicat mixte du bassin versant de l'Arques

Janvier 2021 # 05

## Le mot du Président

Suite aux élections de mars et juin 2020, les instances de notre syndicat ont été renouvelées et un nouvel exécutif a été installé. En tant que nouveau président du SMBVA, je souhaite vous indiquer tout d'abord l'honneur qu'il m'a été fait de pouvoir poursuivre la mise en œuvre des orientations prises sous la mandature d'Eric Battement (que je tiens ici tout particulièrement à saluer) et notamment notre plan de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

A l'heure où nous ne pouvons plus ignorer le fait que l'utilisation à outrance de nos ressources naturelles et énergétiques a précipité notre monde dans un cycle de crises sans précédent : dérèglement climatique, érosion de la biodiversité, notamment, **il sera plus que jamais nécessaire de poursuivre nos actions visant à limiter les risques liés aux inondations, travailler encore et encore sur la question des ruissellements, préserver la qualité de nos cours d'eau, poursuivre nos programmes de restauration des continuités écologiques.**

Pour travailler sur ces enjeux, le syndicat possède des moyens contraints. Il sait cependant pouvoir compter sur une équipe d'agents extrêmement dynamique et sur un exécutif convaincu que les défis qui nous attendent devront être portés et animés dans le cadre de projets de coopération où chacun d'entre nous (communes, EPCI, agriculteurs, associations et particuliers) pourra prendre sa part pour relever ces défis.

Frédéric Weisz

## Décryptage

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES RIVIÈRES, QUEL EST LE RÔLE DU SMBVA?

## Rétrospective

LES MOMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020

## Zoom

LIBELLULE OU DEMOISELLE ?



La vallée de la Béthune depuis la colline Saint-Amador à Mesnières-en-Bray.



Syndicat du Bassin Versant de  
**L'ARQUES**

### ▼ janvier

#### [L'EXPO "QUI L'ÉUT CRU(E)" À LA CITÉ DE LA MER]

Pour marquer les 20 ans des inondations dramatiques de décembre 1999, le SMBV Arques a créé une **exposition itinérante sur le risque inondation**. Après avoir été présentée à Neufchâtel-en-Bray, Envermeu et Dieppe, l'exposition était l'invitée de la cité de la mer à Dieppe durant tout le mois de janvier.



Le SMBVA met à disposition cette exposition pour qui voudrait l'accueillir dans sa commune, une école, un musée.. Contactez-nous!

### ▼ février [12 KM DE HAIES PLANTÉES]

12 km de haies ont été plantés sur le bassin versant de l'Arques, sur l'hiver 2019/2020, dans le cadre de l'appel à projets de la Région Normandie "RESTAURER LE BOCAGE NORMAND". Ce programme, porté par le SMBV Arques, a permis de solliciter des subventions sur l'achat de plants.



### ▼ avril

#### [PAPI ARQUES & SCIE : dossier déposé !]

Après les phases de concertation et d'élaboration, le dossier du **Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Arques et de la Scie** est déposé auprès des services d'état en vue de sa libellisation.

### ▼ mars [ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DE LA VARENNE]

1326 ml de clôtures, 3 abreuvoirs et 2 passages à gué installés, nettoyage forestier de 150 m de berge et entretien d'une quinzaine de saules têtards: c'est le bilan d'une nouvelle phase de travaux réalisés le long de la Varenne sur les communes de Saint-Martin-Osmonville, Bellencombres et Torcy-le-Petit.



Clotûres installées à Bellencombres

Des travaux de ce type sont menés sur chaque rivière du bassin versant de l'Arques, dans le cadre d'un programme pluriannuel d'entretien, d'aménagement et de restauration.

#### L'aménagement et l'entretien d'un cours d'eau peuvent se révéler être des chantiers complexes pour les propriétaires riverains.

Le SMBV les accompagne : diagnostic, montage des dossiers administratifs et financiers et suivi des travaux réalisés par entreprise... +d'infos : [www.bvarques.fr](http://www.bvarques.fr)

#### ? AGIR POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Contrat entre les collectivités territoriales et l'Etat, le PAPI se construit à l'échelle d'un bassin de risque, ici ceux de l'Arques et de la Scie. Il vise la mise en œuvre d'un programme d'actions de gestion des risques inondations mobilisant les moyens financiers disponibles. Non réglementaire, il est issu d'une volonté locale forte. **Ce programme d'actions cohérent et partagé débutera en 2021 et s'étalera sur 6 ans.**

+ d'infos : [www.papi-arques-scie.fr](http://www.papi-arques-scie.fr)

### ▼ juin

#### [DES TRAVAUX SUIVIS DE PRÈS]

À Saint-Saëns, retour au Saint-Martinet, pour des travaux nécessaires afin de résoudre des désordres liés à la prolifération de la végétation aquatique.

Ce site où une opération expérimentale a été menée en 2016 par la Fédération de pêche de la Seine-Maritime, fait toujours l'objet d'un suivi régulier par le SMBVA.

L'effacement d'un obstacle d'1,80m a permis de rétablir la circulation des poissons et des sédiments sur ce tronçon dans la Varenne.

+d'infos : [www.bvarques.fr](http://www.bvarques.fr)

### ▼ juillet

#### [ANIMATION RIVIÈRE]

Les enfants de l'accueil de loisirs de Saint-Saëns sont partis à la découverte de la Varenne le temps d'une demi-journée animée par le technicien rivière du SMBVA.



Photo: CC Bray Eawy

### ▼ septembre

#### [REFECTION DU RÉPARTITEUR DE MARTIGNY]

L'ouvrage répartiteur de Martigny divise la Varenne en deux bras en amont du camping de Martigny. Il était vétuste et menaçait de rompre, impliquant une aggravation du risque inondation pour des zones urbanisées situées en aval. De plus, il était difficilement franchissable par les espèces piscicoles et entravait le transit sédimentaire.

Les travaux réalisés ont permis de sécuriser le site, réduire le risque d'inondation et de restaurer la continuité écologique du cours d'eau.



Vue de la nouvelle répartition juste après les travaux

### ▼ novembre

#### [PAPI ARQUES & SCIE : avis favorable!]

Le PAPI Arques & Scie reçoit un **avis favorable** du Préfet coordonnateur de bassin. **Les premières actions commenceront en 2021.**



Haie plantée à Mesnil-Follempresse

### ▼ décembre

#### [PLANTONS DES HAIES : 2<sup>ème</sup> campagne de plantations]

Face au succès de la 1<sup>ère</sup> édition, ce programme est renouvelé pour l'hiver 2020/2021.



Scannez et découvrez!

## ✓ Quelques chiffres

**827** AVIS RENDUS EN 2020 SUR LES DEMANDES D'URBANISME

Une des missions du SMBV Arques est aussi de veiller à la prise en compte du risque inondation dans les projets d'urbanisme (certificats d'urbanisme et permis de construire majoritairement) et à la bonne gestion des eaux pluviales à l'échelle parcellaire.

**60** PROJETS DE RESTAURATION DE MARES TRAITÉS EN 2020.

15 mares créées ou restaurées (phase travaux) et 45 dossiers en cours (phase administrative préalable aux travaux).

**48** AVIS RENDUS EN 2020 SUR LES DEMANDES DE DESTRUCTION D'HERBAGES

Depuis 2015, un arrêté préfectoral impose aux syndicats de bassins versants d'émettre un avis sur les demandes de destruction d'herbages. Cet avis sera réservé ou défavorable selon l'impact de la destruction de la parcelle sur le risque inondation.

En 2020, ce sont **247 ha** d'herbages qui ont fait l'objet d'une demande d'avis sur le bassin versant de l'Arques. **142 ha** ont reçu un avis défavorable.



## Gestion des eaux pluviales

VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS SUR LA GESTION DE VOS EAUX PLUVIALES ?

Une plaquette d'information est disponible sur le site [www.bvarques.fr](http://www.bvarques.fr) rubrique "réduire le risque inondation"



Besoin d'informations complémentaires ? Contactez directement les techniciens du SMBVA.



## Appel à projets

VOUS AVEZ UN PROJET DE CRÉATION OU DE RESTAURATION DE MARE?

VOUS AVEZ UN PROJET DE PLANTATION DE HAIE EN MILIEU RURAL?

**Le syndicat de bassin versant de l'Arques est engagé dans des programmes d'actions dédiés à la préservation de ces éléments du paysage aux rôles essentiels à bien des égards.**

Prenez contact avec un technicien du SMBVA qui pourra vous conseiller sur votre projet et vous informer sur d'éventuelles possibilités de financement.

Contact : 02 35 17 55 33 ou [infos@bvarques.fr](mailto:infos@bvarques.fr)

## Décryptage

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES RIVIÈRES : LE SYNDICAT VOUS ACCOMPAGNE.



La continuité écologique d'un cours d'eau se définit par la possibilité de circulation des organismes vivants et le bon déroulement du transport sédimentaire (sables, graviers, cailloux).



L'impact d'un ouvrage sur un cours d'eau.



Après l'effacement d'un ouvrage, la continuité écologique est restaurée.

**Pourquoi restaurer la continuité écologique?** Les cours d'eau ont été aménagés au gré du développement des activités humaines. En France, on dénombre environ 60 000 anciens moulins et vannages hydrauliques. **Aujourd'hui ces ouvrages, sans usage pour la plupart, induisent un cloisonnement des cours d'eau et la dégradation de leur état écologique.**

Depuis 2006, l'article L214-17 du code de l'environnement définit les critères de classement des cours d'eau au titre de la protection de l'eau et des milieux aquatiques. Afin de respecter les engagements européens et ceux du Grenelle de l'Environnement, un plan d'action pour la restauration de la continuité des cours d'eau a été engagé le 25 janvier 2010 afin de coordonner au mieux les politiques portées par l'Etat et ses établissements publics.

### Le rôle du Syndicat ?

Le SMBV de l'Arques **CONSEILLE** et **ACCOMPAGNE** les propriétaires d'ouvrage afin qu'ils puissent se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur et restaurer la continuité écologique des cours d'eau du bassin de l'Arques. **Le SMBV de l'Arques n'a pas le rôle de Police de l'Eau. Il n'a pas vocation à faire respecter la réglementation mais plutôt à faciliter son application.** Il fait le lien entre les différentes parties prenantes de chaque projet de RCE (propriétaires, services de l'état, bureaux d'études, entreprises en charge des travaux...).



**Les propriétaires, rappelés à leur obligations par les services de l'état, peuvent solliciter le SMBVA et lui déléguer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et des travaux de leur projet.**



L'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Département de Seine-Maritime, apportent leur soutien financier dans ce cadre.

**+ de 80**

sites sont concernés par cette réglementation sur les cours d'eau du bassin versant de l'Arques.

**30**

c'est le nombre de sites mis en conformité, à ce jour, sur la Varenne, la Béthune et l'Eaulne.

Retrouvez tous les projets réalisés sur [www.bvarques.fr](http://www.bvarques.fr) rubrique RCE





Frédéric Weisz

En septembre 2020, le comité syndical a élu :

**Président** : M. Frédéric WEISZ (CA Dieppe Maritime)

**1<sup>er</sup> vice-président** : M. Eric BATTEMENT (CC Bray Eawy)

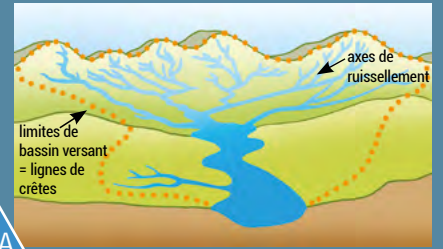
**2<sup>ème</sup> vice-président** : M. Jean-Marie BEURAIN (CC Falaise du Talou).

**3<sup>ème</sup> vice-président** : M. Jacques VACHER (CC Bray Eawy),

**Membres du bureau** : Mme Joelle LAURENCE (CC Bray Eawy), M. François-Marie MICHAUX (CC Bray Eawy), Mme Dominique PAUL (CA Dieppe Maritime), M. Alain MARATRAT (CA Dieppe Maritime), M. Jean-Jacques QUEHE (CC Falaise du Talou), M. Gérard LARCHEVÈQUE (CC Falaise du Talou), M. Jacky LÉVÈQUE (CC Londinières), M. Bruno NOTTIAS (CC 4 Rivières).

Le SMBV Arques est administré par les élus du comité syndical. Il est composé de délégués élus par les conseils communautaires. Soit au total 50 délégués titulaires et 27 suppléants.

Qu'est-ce-qu'un BASSIN VERSANT ?



Le bassin versant est un territoire qui collecte les eaux pluviales et les concentre vers un même point appelé exutoire, par exemple un cours d'eau. Un bassin versant peut être découpé en sous-bassins versants associés à des affluents du cours d'eau principal.

Le bassin versant de l'Arques est composé des sous-bassins versants de la Varenne, de la Béthune et de l'Eaulne.



Zoom

CONNAISSEZ-VOUS LES ODONATES?

Les odonates regroupent ce qu'on appelle communément les Libellules (Anisoptères) et les Demoiselles (Zygoptères).

**Où vivent-ils?** Aquatiques à l'état larvaire et terrestres à l'état adulte, les Odonates passent en moyenne 98% de leur vie en milieu aquatique contre 2% en milieu aérien. De ce fait, ces espèces sont dépendantes des milieux humides, où leur présence est souvent très révélatrice d'un milieu en bon état.

**Que mangent-ils?** Insectes carnivores, ils se nourrissent d'insectes qu'ils capturent habituellement en vol ou sur le feuillage des plantes. Ce sont des prédateurs redoutables qui capturent des papillons, des moustiques, des mouches, etc... Leurs prédateurs sont les oiseaux, les amphibiens, les araignées, et d'autres insectes carnivores.

L'exuvie est l'enveloppe que le corps de l'animal a quitté lors de la mue ou de la métamorphose. La métamorphose est le moment où la libellule est la plus vulnérable.



Métamorphose en cours



Agrion de mercure (Zygoptère)



Sympétrum fascié (Anisoptère)

LIBELLULE OU DEMOISELLE, COMMENT LES DIFFÉRENCIER?

Les demoiselles ont un corps plus long et fin que les libellules. Chez les libellules, les ailes de la paire postérieure sont plus larges que celles de la paire antérieure. Chez les demoiselles, les deux paires d'ailes sont semblables. Au repos, les ailes des libellules sont étendues à plat ... alors que les demoiselles ont les ailes repliées le long du corps, ou légèrement écartées.

Chez les libellules, les yeux se touchent sur le dessus de la tête. Les libellules ont de très grands yeux qui occupent presque toute la surface de la tête. Chez les demoiselles, les yeux sont plus petits et très nettement écartés.

**59** espèces d'Odonates ont été recensées en Normandie à ce jour (contre 93 en France).